

RAPPEL

PROPOSITIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION (EPI) ENSEIGNEMENT PUBLIC ET INFORMATIQUE PARIS, 20 OCTOBRE 1990

Pour un développement cohérent et efficace de l'informatique dans le système éducatif, il faut :

- créer une **mission permanente** placée directement sous la responsabilité du Ministre d'Etat, rassemblant des compétences réelles et qui aurait à faire des propositions pour le moyen et le long termes ; cette mission étant l'interlocutrice privilégiée des responsables académiques,
- définir une **politique globale**, cohérente, se développant dans la continuité et la durée, et s'appuyant résolument sur la concertation,
- définir **pour chaque étape du cursus scolaire** des objectifs globaux à atteindre, des compétences à acquérir, qui nécessiteront les actions conjointes des différentes disciplines, du CDI, du travail indépendant ...,
- donner la priorité, dans l'enseignement général comme dans les enseignements technologiques et professionnels à l'intégration de l'informatique **dans les différentes disciplines** ; ce qui n'exclut pas la possibilité d'enseignements spécifiques de l'informatique,
- prévoir explicitement l'utilisation de l'outil informatique dans les **programmes d'enseignement** et dans les recommandations pédagogiques, réexaminer les contenus et les méthodes d'enseignement,
- reconnaître et amplifier, conformément à la loi d'orientation sur l'Education (rapport annexé), l'importance de la **recherche pédagogique** dans le développement de l'informatique à l'Ecole. En utilisant les compétences existantes, faire le point sur les acquis tout en poursuivant la recherche de voies nouvelles,
- intégrer l'informatique pédagogique dans les **formations initiales et continues** de tous les enseignants ; les compétences actuelles des Ecoles

Normales et des Centres de formation à l'informatique pédagogique devant être intégrées aux IUFM,

- créer un **Atelier National Logiciel** chargé de la production et de la diffusion de logiciels répondant aux besoins exprimés des enseignants. Les activités de cet atelier seraient complémentaires de celles du secteur privé, une collaboration devant s'établir entre eux,

- créer une **commission nationale des matériels** où les enseignants utilisateurs seraient représentés, qui serait l'interlocutrice privilégiée des responsables académiques,

- prévoir des **moyens d'animation** dans les écoles et les établissements scolaires et universitaires sans lesquels matériels et logiciels ne seront que très insuffisamment utilisés,

- équiper **chaque salle** de réunion d'enseignants d'au moins un ordinateur et une imprimante,

- prévoir de **très larges facilités** pour l'achat de matériels et de logiciels par les enseignants et la possibilité de prêts gratuits de moyenne ou longue durée pour les enseignants et les futurs enseignants (IUFM),

- lancer, dans la concertation, une **large réflexion prospective** : de puissants moyens technologiques seront progressivement accessibles au grand public, il y a là un risque d'inégalité que l'école se doit de compenser.

Paris, 20 octobre 1990